

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « CLINIQUE MEDICALE AMITIE DE THOMASSET ANYAMA »

Siège Abidjan, Anyama, Anyama au quartier Belle-Ville Thomasset juste après le pont péage sur la route principale d'Agboville., Lot 29 Bis, Ilot 1

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 01/11/ 2022 , et enregistrés au CEPICI le 24/11/ 2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « CLINIQUE MEDICALE AMITIE DE THOMASSET ANYAMA »

Objet : Consultations - Hospitalisation ; Imagerie et Opérations chirurgicales; Consultations prénatales et Accouchements; Diverses prestations médicales;

Et pour la réalisation de l'objet social :

- L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- La prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

- Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement

Capital 2,000,000 F CFA divisé en (200.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 200 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social Abidjan, Anyama, Anyama au quartier Belle-

Ville Thomasset juste après le pont péage sur la route principale d'Agboville., Lot 29 Bis, Ilot 1

Dirigeant(s) M KONE SEGUENAN (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B12-07087 du 21/12/2022 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°74439/GTCA/RC/2022 du 21/12/2022

